

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Délibération n°2024.12.244

Participation aux frais de formation du brevet national de sauvetage et de secourisme aquatique (BNSSA) pour les saisonniers

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlène MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.244**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION DU BREVET NATIONAL DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME AQUATIQUE (BNSSA) POUR LES SAISONNIERS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : TOURISME

Contexte :

La surveillance des différentes baignades du territoire, au nombre de quatre actuellement, Nautilus, plan d'eau de Saint-Yrieix, Marsac et Vindelle nécessite un renfort conséquent en moyens humains lors de la période estivale. Ce renfort correspond à l'équivalent de 35 ETP pour les mois de juillet et août.

Or depuis quelques années, GrandAngoulême rencontre de plus en plus de difficultés dans le recrutement de ces renforts, pour faire face notamment à l'accroissement de l'activité temporaire lors de cette période. En effet, pour les mois d'août 2022, 2023 et 2024, Nautilus n'a pu ouvrir normalement que grâce aux saisonniers présents, qui ont du faire des heures supplémentaires pour pallier aux postes non pourvus.

La raison principale de cette difficulté de recrutement, sur la période estivale, est directement liée à la tension constatée sur la filière des maîtres-nageurs. Depuis maintenant quelques années, il est constaté une pénurie nationale dans cette catégorie professionnelle. Les maîtres-nageurs « saisonniers » privilégient des sites où, en complément de leur activité de surveillance, ils peuvent cumuler des activités pour leur propre compte (leçons, aquagym...), ce qui n'est pas le cas sur les différents sites de GrandAngoulême.

Pour remédier à une partie de ce problème, les collectivités, sous certaines conditions, ont la possibilité de faire appel à des personnes titulaires du brevet national de sauvetage et de secourisme aquatique (BNSSA) mais cette filière est aujourd'hui, elle aussi, en tension au niveau national.

L'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est facteur d'insertion professionnelle, ce brevet est une sorte d'entrée vers les métiers du sport et il représente une clé d'évolution professionnelle et personnelle pour les jeunes. Toutefois, le coût important de cette formation (entre 500 et 750 €) pour les jeunes et leur famille, peut être un facteur limitant l'accès aux emplois dans le domaine du sport.

Afin de limiter les effets de cette carence nationale sur son territoire, GrandAngoulême souhaite instaurer une aide financière pour toutes les nouvelles personnes, âgées de 17 à 30 ans, entrant en formation initiale au BNSSA et qui s'engageraient, moralement, à surveiller pendant deux à trois saisons l'un des sites de l'agglomération précédemment cités. Cette aide financière se ferait par l'intermédiaire d'un partenariat conventionné avec les organismes, du territoire agréés pour ce type de formation.

016-200071827-20241219-2024_12_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

Ainsi, GrandAngoulême, à travers sa compétence facultative tourisme «*aménagement, entretien et gestion de sites et d'équipements touristiques à rayonnement communautaire* » propose de participer financièrement à hauteur de 50 % du reste à charge des frais de formation BNSSA plafonné à 250 €, pour toute personne entrant en formation initiale.

Ce soutien financier de la part de GrandAngoulême pourrait être conditionné aux obligations suivantes:

- Présentation de l'attestation de réussite aux épreuves du BNSSA
- Présentation de l'attestation de réussite à l'examen du PSE1 et/ou PSE2
- Engagement a minima sur deux saisons estivales (le bénéficiaire pouvant proposer ses services tout au long de l'année) sur un poste de surveillant sauveteur aquatique, à temps plein, sur l'un des sites de l'agglomération.
- Le versement de l'aide interviendra à hauteur de 50% après avoir effectué la première saison estivale et le solde après la deuxième saison.
- L'aide ne sera pas automatique, il conviendra d'apprécier au cas par cas le versement de celle-ci (comportement non professionnel, retards, absences non justifiées...).

L'aide sera accordée dans la limite des crédits inscrits et disponibles.

Cette prise en charge, à hauteur de 50 % du reste à charge des frais de formation BNSSA du candidat, plafonnée à 250 €, représenterait au maximum pour GrandAngoulême une dépense annuelle de 3 000 € pour couvrir une partie du besoin de saisonniers (12 saisonniers / an) sur les différents sites de l'agglomération existant actuellement.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'aide financière de GrandAngoulême pour la participation aux frais de formation, par l'intermédiaire des organismes agréés du territoire, pour les nouveaux BNSSA saisonniers s'engageant à travailler pour l'agglomération.

D'APPROUVER les conventions à intervenir avec les organismes agréés pour les formations du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA),

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les conventions et les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024